

Soutien à la création - Musique originale - Court métrage

CICLIC

Le dépôt des dossiers pour 2023 a lieu **du 25 septembre au 9 octobre 2023**.

Présentation du dispositif

Le soutien à la création de musique de film originale s'adresse aux productions de courts métrages (fiction, documentaire, animation) qui ont bénéficié d'un soutien à la production de Ciclic Centre-Val de Loire.

!La date limite de dépôt est le 4 octobre 2022. (ouverture le 20 septembre 2022)

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises de production (société ou association) intervenant au titre de producteur ou coproducteur délégué qui ont bénéficié d'un soutien à la production de CICLIC Centre-Val de Loire.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise doit être établie en France ou avoir un établissement stable, qu'il s'agisse de filiales, agences ou succursales européennes établies dans d'autres États membres de l'Espace Économique Européen (EEE), dont le capital est détenu en majorité par des capitaux européens.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention, dotée par la SACEM, est d'un montant forfaitaire de 2 500 €.

Cette aide est versée au producteur, qui s'engage notamment, par convention avec Ciclic Centre-Val de Loire, à verser une rémunération minimum de 500 € au compositeur sous forme de prime de commande.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la [plateforme en ligne](#), après création d'un compte.

— Éléments à prévoir

Les candidats devront adresser :

- 1 exemplaire complet du dossier via le lien formsite prévu à cet effet sur la page dédiée au dispositif sur le site [ciclic.fr](#)

Le dossier comprendra les éléments suivants :

Pour tous les projets :

- une lettre de demande de subvention adressée au directeur de Ciclic Centre-Val de Loire,
- un devis prévisionnel global détaillant les dépenses liées à la création musicale originale obligatoirement selon le formulaire à télécharger sur [ciclic.fr](#))
- un plan de financement obligatoirement selon le formulaire à télécharger sur [ciclic.fr](#))
- une note d'intention sur la création musicale commune au réalisateur et au compositeur,
- une fiche technique de la musique,
- le synopsis, la note d'intention et le scénario,
- les curriculum vitae du réalisateur, du compositeur et du producteur,
- un lien vers un ou des film(s) dont le compositeur pressenti aurait composé la musique originale, quel que soit le genre du film,
- dans le cas d'une première composition pour l'audiovisuel, des pièces musicales du compositeur pressenti via un lien sécurisé.
- une maquette de la composition.

!En cas de dépôt de dossier après tournage, merci de présenter également :

- des rushes ou un premier montage image de l'œuvre sur un lien sécurisé.

Organisme

CICLIC

- 24 rue Renan
37110 CHÂTEAU-RENAULT CS 70031
Téléphone : 02 47 56 08 08
Télécopie : 02 47 56 07 77
Web : www.ciclic.fr